Qu’est ce qu’un contenu numérique?

écrit par Marine de la Clergerie | 01/01/2023

Contenu numérique

Définition

- Qu’est-ce qu’un contenu numérique ?

Selon l’article liminaire du Code de la consommation transposant l’article 2 de la directive (UE) 2019/770 du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques, la définition de « contenu numérique » est la suivante :

> *Contenu numérique: des données produites et fournies sous forme numérique*

Références

- Article liminaire du Code de la consommation
- Directive (UE) 2019/770 du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques

---

Ticket de caisse papier: fin repoussée au 1er août ou 1er septembre 2023

écrit par Marine de la Clergerie | 01/01/2023
Fin du ticket de caisse papier le 1er avril 2023.

NIS 2

écrit par Marine de la Clergerie | 01/01/2023

Titre : Directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) no 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2)

État : En vigueur

- Date de signature : 14.12.2022
- Date de transposition : 17.10.2024

Lien : https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2022/2555/oj

Objectifs : Établir des mesures qui ont pour but d'obtenir un niveau commun élevé de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, afin d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur.

Entreprises concernées :

- Entités publiques ou privées de 18 secteurs d'activité qui constituent des entreprises moyennes conformément à l'article 2 de l'annexe de la recommandation 2003/361/CE, ou qui dépassent les seuils plafonds prévus au paragraphe 1 dudit article, et qui fournissent leurs services ou exercent leurs activités au sein de l'Union.
- Entités critiques en vertu de la directive (UE) 2022/2557
- Les fournisseurs de réseaux de communications électroniques publics ou de services de communications électroniques accessibles au public ;
- Les prestataires de services de confiance ;
- Les fournisseurs de registre des noms de domaine de premier niveau et fournisseurs de services de système de noms de domaine ;
- Les entités désignées par un État membre

Actualités sur NIS2

Outils :

- **FAQ :** https://aide.monespacenis2.cyber.gouv.fr/fr/
- **Test** pour cerner si l'entité est concernée : https://monespacenis2.cyber.gouv.fr/simulateur

Le cabinet d'avocat de Me de la Clergerie, spécialiste en droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique droit des données à caractère personne, accompagne ses clients sur les problématiques liées à NIS2. N'hésitez pas à contacter Me de la Clergerie: Consultation, LinkedIn, Demande de devis .

Que signifie NIS ou SRI?

écrit par Marine de la Clergerie | 01/01/2023
Directive relative à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information

---

Cybersécurité des produits matériels et logiciels

écrit par Marine de la Clergerie | 01/01/2023

- **Titre:** Proposition du parlement européen et du Conseil du 15.09.2022 concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques ou Cyber Resilience Act (CRA)
- **État** :
  - 15.09.2022: Proposition
  - Décembre 2023: accord du Parlement et du conseil
- **Lien**:https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:5

2022PC0454&from=EN

- **Objectif**: Cette proposition établit des exigences qui s'appliqueront aux fabricants de logiciels et de matériel afin de garantir la cybersécurité de ces produits.
- **Produits concernés :** Équipements radioélectriques relevant du champ d'application du règlement délégué (UE) 2022/30 de la Commission
- **Références :** Commission européenne, 15.09.2022, proposition de règlement du parlement européen et du conseil concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant le règlement (UE) 2019/1020; EDPS, 15.11.2022, Opinion on a proposed Regulation laying down cybersecurity requirements for products with digital elements

Contact

Pour toute question relative à la cybersécurité des produits matériels et logiciels, contactez Me Marine de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel (contact@mdc-avocat.fr – 0673539644).